

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 06 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 28 février 2025, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Amanda SABOURDY étant secrétaire de séance.

Délibération n°2025/22

En date du 06 mars 2025

Portant sur :

**Contrat de prêt à usage – Parcelles de terrains non bâties communales –
Monsieur Jean-Paul DESERCES – Modificatif**

Membres	29
Présents	19
Représentés	9
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Serge MEYER par Monsieur Patrice POT, Monsieur François VENEL par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Christine BONNETAUD par Madame Christiane GADAUD, Madame Christelle THORÉ par Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Madame Martine POTTIER.

Par délibération n° 2023/25 en date du 02 mars 2023, l'Assemblée délibérante acceptait de consentir un prêt à usage à Monsieur Jean-Paul DESERCES, éleveur, demeurant « Chez Quinque » 87620 Séreilhac, dans le cadre de la mise en œuvre d'Eco pâturage sur un certain nombre de parcelles de terrain non bâties communales.

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des parcelles figurant dans le contrat de prêt à usage et qu'un nouvel éleveur souhaiterait s'engager dans cette démarche, il est demandé à l'Assemblée d'accepter de modifier le contrat de prêt à usage tel que précisé ci-dessous.

Ajout d'une nouvelle parcelle de terrain cadastrée section AL n°330, située La Guérinière et transfert de la parcelle de terrain cadastrée section AI n°90 située village de Beaubonnat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le projet de contrat de prêt à usage actualisé tel que joint en annexe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte de consentir un prêt à usage à Monsieur Jean-Paul DESERCES, éleveur, demeurant « Chez Quinque » 87620 Séreilhac, pour les parcelles ci-dessous :

Section	N°	Adresse	Contenance	Nature
AS	53	Rue du Moulin de Fert	15 760 m²	Sol
AS	136	Rue du Moulin de Fert	1 710 m²	Sol
AK	8	Chemin de L'Age	11 030 m²	Sol
AW	30	Rue du Moulin de Tarn	1 610 m²	Sol
BC	179	Prairies Gilles Clément	Pour partie : 5 810 m²	Sol
AT	18 et 20	Impasse des Jardins	Pour partie : 2 000 m²	Sol
BC	522	Allée du Grand Rieux	5 840 m²	Sol
AW	18	Avenue des Villas	2 680 m²	Sol

BC	205	ZA Moulin Cheyroux	3 374 m²	Sol
AL	330	La Guerinière	1 600 m²	Sol

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A AIXE SUR VIENNE, le 06 mars 2025

René ARNAUD

Amanda SABOURDY

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 10 mars 2025, date de sa publication.